

COMMUNIQUE DE PRESSE

La Rochelle, le 28/04/2020

SÉCURITÉ ROUTIÈRE - APPEL À LA VIGILANCE ET AU CIVISME

Depuis le début de l'épidémie de COVID19, les forces de l'ordre ont constaté un relâchement notable du comportement des usagers de la route en Charente-Maritime.

Dans la seule période du 20 au 26 avril, 910 infractions à la sécurité routière ont été relevées, dont 317 graves :

- 566 excès de vitesse, dont une proportion importante de dépassements supérieurs de 40 km/h par rapport à la vitesse autorisée,
- 17 conduites sous l'empire d'un état alcoolique,
- 11 conduites sous l'emprise de stupéfiants,
- 22 défauts d'équipements,
- 55 conduites dangereuses,
- 239 autres infractions.

Cette situation a conduit le préfet de la Charente-Maritime à donner des instructions à la gendarmerie et à la police nationale pour renforcer les contrôles sur les routes.

Le préfet de la Charente-Maritime rappelle que la mobilisation des forces de l'ordre reste totale et demande à tous les usagers de la route de faire preuve de civisme et de vigilance pour la sécurité de tous.

Contact presse Service départemental de la communication interministérielle

Tél.: 05 46 27 43 05 / Port.: 06 37 74 87 22 Courriel: pref-communication@charente-maritime.gouv.fr